

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
POLYNÉSIE FRANÇAISE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE
DES ILES SOUS-LE-VENT

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

N° 95/22 du 08 novembre 2022

Approuvant l'opération « Rénovation énergétique et modernisation des équipements de la salle omnisports de Avera », son dossier technique et son plan de financement.

Convocation N° 319/22 du 02 novembre 2022	L'an deux mille vingt et deux, le 8 du mois de Novembre, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 02 novembre 2022	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération 11.0 NOV. 2022	3. M. ROOPINIA Myron, Tu		X	donne procuration à Mme Marie-Louise GODFREY, 5 ^{ème} adjointe												
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane		X	donne procuration à M Thomas MOUTAME, le Maire												
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald	X														
<table border="1"> <tr> <td>En exercice</td> <td>27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Volant</td> <td>26</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	16	Absents	11	Représentés	10	Volant	26	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva	X		
	En exercice	27														
	Quorum	14														
	Présents	16														
	Absents	11														
	Représentés	10														
	Volant	26														
7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre	X															
8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X															
9. M. SMITH James, Maui			X	donne procuration à M Carlos SCHMIDT, conseiller municipal de Avera												
10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X															
11. M. TERIIPAIA Stergios			X	donne procuration à Mme Vahinetua TUIHANI, Maire déléguée de Avera Faaroa												
12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime			X													
13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X			Secrétaire de séance												

Délibération municipale n° 95/22 du 08 novembre 2022

Approuvant l'opération « Rénovation énergétique et modernisation des équipements de la salle omnisports de Avera », son dossier technique et son plan de financement.

	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermína, Française	X		
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	donne procuration à M Toni HIRO, 6 ^{ème} adjoint
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai	X		
<u>Sens du vote :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Unanimité Adoption 26 Rejet 0 Majorité Nombre voix « Pour » Nombre voix « Contre » Nombre voix « Abstention »	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly	X		
	20. M. EBB Moïse	X		
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina		X	donne procuration à Mme Jeannette TAEA, 1 ^{ère} adjointe
	22. M. TEFAAITE Daniela		X	donne procuration à M Moïse EBB, Maire délégué de Opoa
	23. Mme. MARAHITI Ariana		X	donne procuration à Mme Naiva TAAE, conseillère municipale de Avera
	24. M. RUAMUTU Iapheta		X	donne procuration à Mme Juliana GOUPIL, conseillère municipale de Avera
	25. M. TEFAAITE Etienne	X		
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata		X	donne procuration à M Roland BUTSCHER, conseiller municipal de PUOHINE
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'appel à projets « programme de rénovation énergétique » 2022 de l'agence nationale du sport ;
- Vu** la note du bureau d'étude de la SPEED en date du 03/11/2022 ;

Délibération municipale n° 95/22 du 08 novembre 2022

Approuvant l'opération « Rénovation énergétique et modernisation des équipements de la salle omnisports de Avera », son dossier technique et son plan de financement.

- Vu** le devis de l'architecte en date du 07/11/2022 ;
- Vu** le devis du fournisseur T.M MULTISPORTS en date du 10/10/2022 ;
- Vu** le dossier technique ;
- Ouï** l'exposé du Maire.

Considérant le plan de transition énergétique du Pays qui a pour but d'atteindre un taux de 75% de pénétration des énergies renouvelables d'ici 2030 et les possibilités offertes par la toiture de la salle omnisports en termes d'installation solaire.

Considérant la nécessité d'interrompre les infiltrations d'eau à l'intérieur de la salle omnisports qui pénalisent la continuité de la pratique sportive.

Considérant la nécessité de garantir un revêtement de sol plus performant et plus sécurisé pour la pratique sportive.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 08 novembre 2022.

ADOPTE

Article 1^{er} : Le principe de l'opération « Rénovation énergétique et modernisation des équipements de la salle omnisports de Avera » est approuvé.

Article 2 : Le dossier technique est approuvé.

Article 3 : Le plan de financement de l'opération est accepté et se présente comme suit :

Opération		Coût TTC	Taux de participation TTC
Rénovation énergétique et modernisation des équipements de la salle omnisports de Avera	ANS	35 839 866 FCFP	80%
	Commune	8 959 967 FCFP	20%
	Coût total	44 799 833 FCFP	100%

Article 4 : Le maire est autorisé à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution du programme.

Article 5 : Les dépenses sont imputables en section d'investissement à l'article 2313 du budget général 2023.

Article 6 : Les recettes sont imputables en section d'investissement à l'article 1321 du budget général 2023.

Délibération municipale n° 95/22 du 08 novembre 2022

Approuvant l'opération « Rénovation énergétique et modernisation des équipements de la salle omnisports de Avera », son dossier technique et son plan de financement.

- Article 7** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- Article 8** : Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout ou besoin sera.

Fait et délibéré le 08 novembre 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le 10 NOV. 2022
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 10 NOV. 2022



Le Maire

Délibération municipale n° 95/22 du 08 novembre 2022

Approuvant l'opération « Rénovation énergétique et modernisation des équipements de la salle omnisports de Avera », son dossier technique et son plan de financement.